

# La sortie de l'indivision pour les concubins : enjeux et bonnes pratiques

Vendredi 11 septembre 2026  
de 9h00 à 12h00 – en visioconférence

eurojuris.fr

## Animé par :

### Paul BLEIN

Avocat à Bayonne  
Spécialiste en droit de la famille, des personnes, et de leur patrimoine  
Cabinet Ava Avocats

## Horaires :

9h00 / 12h00  
Soit 3 heures de formation

## Lieu :

La formation se tiendra  
uniquement en visioconférence

## Spécialités / compétences :

Droit de la famille, des personnes et  
de leur patrimoine

## Public visé

Avocats, juristes, commissaires de  
justice, notaires.

## Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à  
tous les professionnels du droit en  
exercice.

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX  
EUROJURIS FRANCE  
82 avenue du Maine  
75014 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la  
certification Qualiopi pour les actions de  
formation. Cette formation peut donc  
être prise en charge par les organismes  
financeurs. Numéro de déclaration  
d'activité d'EUROJURIS France :  
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas  
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 9 mars au 30  
septembre 2026 – version 1

## Programme du séminaire

**Objectifs :** Des concubins acquièrent fréquemment un logement en indivision, souvent à parts égales au titre, alors que le financement réel est inégal, voire supporté quasi exclusivement par l'un d'eux. Lors de la rupture, se posent alors des questions récurrentes : qui peut demander le partage, à quel moment, selon quelles règles de l'indivision légale ou conventionnelle, comment calculer les droits de chacun, comment traiter l'occupation privative du bien par l'un des ex-concubins, comment liquider les créances entre indivisaires (apports, remboursements d'emprunt, travaux, charges) et quelles sont les difficultés probatoires. A la fin de ce webinaire le participant saura répondre à ces questions.

### *Programme pédagogique de la journée :*

## 1<sup>ère</sup> partie – Cadre juridique et typologie des situations

## 2<sup>ème</sup> partie – Problématiques contentieuses majeures

## 3<sup>ème</sup> partie – Déroulement des procédures

# La sortie de l'indivision pour les concubins : enjeux et bonnes pratiques

Vendredi 11 septembre 2026  
de 9h00 à 12h00 – en visioconférence

eurojuris.fr

## Animé par :

### Paul BLEIN

Avocat à Bayonne  
Spécialiste en droit de la famille, des personnes, et de leur patrimoine  
Cabinet Ava Avocats

## Horaires :

9h00 / 12h00  
Soit 3 heures de formation

## Lieu :

La formation se tiendra  
uniquement en visioconférence

## Spécialités / compétences :

Droit de la famille, des personnes et  
de leur patrimoine

## Public visé

Avocats, juristes, commissaires de  
justice, notaires.

## Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à  
tous les professionnels du droit en  
exercice.

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX  
EUROJURIS FRANCE  
82 avenue du Maine  
75014 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la  
certification Qualiopi pour les actions de  
formation. Cette formation peut donc  
être prise en charge par les organismes  
financeurs. Numéro de déclaration  
d'activité d'EUROJURIS France :  
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas  
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 9 mars au 30  
septembre 2026 – version 1

## Déroulé horaire de la journée :

- 8h45-9h00 : Accueil des participants
- 9h00-10h00 : Cadre juridique et typologie des situations
- 10h00-11h00 : Problématiques contentieuses majeures
- 11h00-11h45 : Déroulement des procédures
- 11h45-12h00 : Evaluation formative avec échanges et questions entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants

## Méthode pédagogique utilisée et documents de fin de formation :

Cette formation utilisera une méthode de formation démonstrative, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants et des mises en situation. L'intervenant interrogera à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire de satisfaction sera adressé au participant ainsi qu'une attestation de présence.

## Contact Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, contact Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

## Le suivi de cette formation se fera uniquement en visioconférence

Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet ainsi que d'une webcam activée durant toute la durée de la formation.

## Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en visioconférence : 228€ TTC, soit 190€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris en visioconférence : 396€ TTC, soit 330€ H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ... ) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : .....

Cabinet - Société: ..... Profession : .....

N° INSEE : .....

## Modalités et délais d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 82 avenue du Maine – 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>.

Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement.

Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 48h avant la date de la formation pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant la date de la formation pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.